

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 8 DECEMBRE 2022</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Délibération n° 08_08-12-2022</b> <b>Date de convocation</b> : 02/12/2022 <b>Lieu de la séance</b> : MALVILLE <b>Date de la séance</b> : 08/12/2022
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, P. CORBEL  Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, E. LE QUENVEN, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 24 <b>Procurations</b> : 7 <b>Absents</b> : 5 <b>Nombre de votants</b> : 31
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE H. COUTELLER pouvoir à JP BLANC C. SACHOT pouvoir à Y. TAILLANDIER M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN M. MÉZARD pouvoir à R. NICOLEAU F. MOREAU pouvoir à I. LE BELLEGO C. PETER pouvoir à P. CHABAUD	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : P. BRIAND <b>Rapporteur</b> : P. MARTIN
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> E. SABATHIER A. JOGUET J. LERAY J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	

## COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : TARIFS 2023

Vu l'article L2333 76 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/BPEF/079 portant dérogation temporaire à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels pour la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°15\_30-01-2020 approuvant la mise en œuvre et les modalités du schéma de collecte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°02\_09-12-2021 approuvant les modalités de facturation de la redevance Déchets et les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie des déchets et la commission déchets du 22 novembre 2022 et la commission finances du 23 novembre 2023,

Considérant que le Conseil communautaire a acté la possibilité d'actualiser les tarifs pour tenir compte de l'inflation des coûts associés et la nécessité de voter, selon les besoins, l'actualisation de la grille tarifaire.

Le conseil d'exploitation de la régie des déchets et les commissions Déchets et Finances ont élaborés une prospective du budget des déchets 2023 – 2032 qui prend en compte les évolutions importantes du cout de traitement des déchets et les nouvelles charges financières (amortissements et emprunts) et une actualisation du produit de la redevance. Elles ont apporté respectivement, dans leurs séances du 22 novembre 2022 et du 23 novembre 2022, un avis favorable aux nouveaux tarifs présentés.

Part abonnement	Abonnement 2022	Abonnement 2023	Augmentation en valeur /2022 :
80L	145,93 €	154,69 €	8,76 €
120 L / 140L	167,31 €	177,35 €	10,04 €
240L	256,15 €	271,52 €	15,37 €
340L / 360 L	302,40 €	320,54 €	18,14 €
660 L	480,00 €	508,80 €	28,80 €
forfait passage hebdomadaire	450,00 €	477,00 €	27,00 €
Part variable	Cout à la levée 2022	Cout à la levée 2023	Augmentation en valeur /2022 :
80L	3,16 €	3,35 €	0,19 €
120 L / 140L	4,20 €	4,45 €	0,25 €
240L	7,20 €	7,63 €	0,43 €
340L / 360 L	10,40 €	11,02 €	0,62 €
660 L	17,00 €	18,02 €	1,02 €
ouverture tambour	1,50 €	1,59 €	0,09 €
renouvellement badge déchetterie (suite perte)	10,00 €	10,60 €	0,60 €

## **CONCLUSION**

Le Conseil communautaire décide par 27 voix pour et 4 abstentions (I. LE BELLEGO, F. MOREAU, P. CHABAUD et C. PETER) :

☛ DE FIXER comme suit les différents tarifs de la redevance Déchets pour la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés,

	<b>Tarifs TTC de redevance Déchets</b>	
	<b>Abonnement annuel (incluant 6 levées)</b>	<b>Levée supplémentaire</b>
Bac OM 80L	154,69€	3,35€
Bac OM 120L/140L	177,35€	4,45€
Bac OM 240L	271,52€	7,63€
Bac OM 340L/360L	320,54€	11,02€
Bac OM 660L	508,80€	18,02€
Bacs / colonnes (enterrées ou aériennes) d'apport volontaire	144,13€	1,59€
Ouverture de tambour des colonnes d'apport volontaire		1,59€
Ouverture de tambour des colonnes d'apport volontaire pour les métiers de bouches : restaurants, cafés, commerces alimentaires, boucheries, boulangeries, poissonneries, traiteurs		1,59 € à partir de la 27eme ouverture par an
Refus de bac	154,69€	
	<b>Abonnement annuel</b>	
Forfait collecte hebdomadaire	477 €	
Forfait collecte des bacs jaunes uniquement	159 € /adresse	
Location bac jaune jusqu'à 240L	10.00 €	
Location bac jaune à partir de 360L	15.00 €	

**Autres tarifs :**

	<b>Tarif TTC</b>
Composteurs 300L	20.00 €
Composteurs 600L	30.00 €
Bio-seau	1 €
Renouvellement d'un bac déchets jusqu'à 140 L cassé suite à un mauvais usage	26,50 €
Renouvellement d'un bac déchets 240L et 360 L cassé suite à un mauvais usage	42,40 €
Renouvellement d'un bac déchets 660 L cassé suite à un mauvais usage	132,50 €
Tarif pour le renouvellement des badges de déchèteries (suite perte)	10,60 €

**Tarif dépôts en déchetteries pour les professionnels :**

	Tout Venant	Gravats	Bois	Déchets verts	Papier Cartons	DMS
Tarifs	37,10€ / m3	31,80€/ m3	26,50€/ m3	15,90 €/ m3	0 €	31,80 € le dépôt

☛ DE DIRE que ces montants s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait le 9 décembre 2022

Patrick BRIAND  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU

14 DEC 2022

14 DEC 2022